

Fiche d'inscription au Marché de Noël de Beugneux, le 15 novembre 2026

Veuillez remplir soigneusement ce formulaire et joindre l'ensemble des pièces demandées selon votre statut (particulier, association ou professionnel).

NOM : _____

PRENOM : _____

PARTICULIER ☐ ASSOCIATION ☐ PROFESSIONNEL ☐

Raison sociale : _____

SIRET : _____

Nom d'association : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Mail : _____

Produits proposés à la vente : _____

Horaires d'installation des stands : Dimanche à partir de 7h30. Les exposants ne peuvent pas partir avant 16h.

Je soussigné, Mr/Mme _____ m'engage à tenir le stand durant toute la durée du marché de Noël, à respecter les horaires d'installation et de rangement. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à _____ le : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Dossier à retourner avec l'ensemble des pièces justificatives et le règlement par chèque à l'ordre Du comité des fêtes de Beugneux, au plus tard le lundi 09 novembre 2026.

DOCUMENTS A DEPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE DE BEUGNEUX OU A L'ADRESSE POSTALE SUIVANTE :

MAIRIE DE BEUGNEUX – 13 RUE PRINCIPALE – 02210 BEUGNEUX

Contact téléphonique : Delagoutte Thierry : 06.88.13.62.44

Règlement d'organisation du marché de Noël

1. **Obtention du stand**

Le Marché de Noël est organisé par la mairie et le comité des fêtes de Beugneux. La participation est de **1 euro le mètre linéaire**. Chaque exposant s'engage également à **offrir un article issu de son stand pour la tombola** organisée pendant l'événement. En cas de non présentation, l'exposant ne sera pas remboursé de ses frais d'emplacement.

2. **Les horaires d'ouverture au public**

Dimanche 15 novembre 2026 : 9h00 – 18h30

3. **Mise à disposition du stand**

Les tables et chaises ne sont pas fournies. Chaque exposant apportera son matériel et se chargera de la décoration et de l'aménagement de son stand.

4. **Assurance**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en matière de vol, dégradation ou accident sur le stand pendant l'installation et toute la durée de la manifestation. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les garanties nécessaires en matière d'assurance responsabilité civile et dommage pour vos biens.

5. **Rangement**

Les exposants rendront le stand entièrement vidé et débarrassé des poubelles et cartons.

6. **Pièces administratives à fournir**

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

• **Si vous êtes un Particulier :**

✓ Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

✓ Une attestation sur l'honneur certifiant ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

• **Si vous êtes une association**

✓ Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du représentant de l'association

✓ Les statuts de l'association avec l'adresse du siège social

• **Si vous êtes un professionnel**

✓ Un extrait KBis à jour ou attestation d'inscription au répertoire SIRENE ou autre document attestant votre enregistrement à la chambre du commerce

✓ Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité